Reçu en préfecture le 23/04/2025

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Publié le 24/04/2025



ID: 083-218301208-20250422-DM042042025-AU

MAIRIE DE SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc Code Postal : 83640 Tél. 04.42.32.63.32

## **DECISION MUNICIPALE N° 042/04/2025**

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** la délibération municipale n° 02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. le Maire et en particulier l'alinéa n° 5 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**Considérant** qu'une place de parking (emplacement n° 11), située 41 chemin Saint-Clair - 83640 Saint-Zacharie, est libre de toute occupation ;

Considérant que souhaite louer la place de parking sus-désignée ;

Considérant qu'il convient de conclure un contrat de location de ladite place avec

## **DECIDE**

Article 1 : De conclure un contrat de location pour la place de parking précitée, à à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, pour

une durée d'un an renouvable par tacite reconduction.

Article 2: De fixer le montant du loyer mensuel à 30 €.

Article 3: Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera

rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4: Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui

sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 22 avril 2025

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB